

Groupe de travail  
des Référents accessibilité des villes inclusives  
(GT-Ravi)

10e ateliers participatifs annuels  
Nantes, les 25 et 26 mai 2023

**Atelier A**  
**« Données d'accessibilité : Passons à l'action ! »**

**Livrable 1 :**  
**Cartes mentales des acteurs et**  
**argumentaires associés**

Animation : Hervé BUISSIER, Grenoble Alpes Métropole  
Claire SARTHOU, Communauté d'Agglomération Pays Basque  
Marion TORTEROTOT, Cerema Normandie-Centre

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Contexte général.....  | 3  |
| Qu'est-ce qu'un itinéraire piéton principal ? .....                                      | 3  |
| Quels sont les délais d'application de la LOM ? .....                                    | 3  |
| Introduction .....   | 4  |
| Méthodologie pour les cartes mentales.....   | 4  |
| Objectif et aide à la lecture des cartes mentales .....                                  | 5  |
| Cartes mentales par niveau d'implication : membres du COPIL .....                        | 6  |
| Cartes mentales par niveau d'implication : membres du COTECH.....                        | 7  |
| Cartes mentales par niveau d'implication : partenaires ponctuels .....                   | 8  |
| Argumentaires .....  | 9  |
| Argumentaire technique.....  | 9  |
| Argumentaire politique .....   | 10 |
| Argumentaire décisionnel (à destination des directeurs et directrices de services) ..... | 10 |
| Ressources.....  | 11 |

## Contexte général

La LOM, loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et le décret n°2021-836 du 29 juin 2021 relatif à la collecte des données décrivant l'accessibilité des itinéraires pédestres, obligent les gestionnaires de voirie et les autorités organisatrices des mobilités à créer des bases de données décrivant de façon harmonisée l'accessibilité de la voirie et des transports.

Il s'agit de permettre aux collectivités territoriales de fournir aux usagers des données fiables, de qualité et actualisées pour informer aussi bien sur l'accessibilité des transports que sur celle des portions de voirie donnant accès aux réseaux de transports en commun.

Ces données ont vocation à être mises à disposition en open data pour pouvoir être utilisées et réutilisées par des applications comme des calculateurs d'itinéraires piétons par type de handicap.

La LOM rend obligatoire pour les gestionnaires de la voirie de créer des bases de données décrivant l'accessibilité des cheminements en voirie sur les itinéraires principaux dans les 200m autour des points d'arrêts prioritaires. Ces bases de données doivent être construites en tenant compte des deux standards, CNIG Accessibilité et NETEX.



Selon la LOM, trois objectifs doivent être atteints :

- Collecter des données d'accessibilité de la voirie, et créer une base de données (BDD),
- Alimenter à terme un calculateur d'itinéraire piéton par type de handicap ou de difficultés,
- Développer des outils de gestion du territoire, de type PAVE, plan de maintenance du mobilier...

### Qu'est-ce qu'un itinéraire piéton principal ?

Un itinéraire pédestre principal dessert un point d'arrêt prioritaire et permet de rejoindre ou d'entamer un itinéraire vers :

- 1- une ligne routière urbaine ou interurbaine structurante,
- 2- un pôle d'échange,
- 3- un pôle générateur de déplacements,
- 4- une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.

### Quels sont les délais d'application de la LOM ?

Les délais sont les suivants :

Le 16 mai 2022 pour les communes disposant d'au moins une gare prioritaire et de points d'arrêt prioritaires,

Le 1er décembre 2023 pour toutes les autres communes comptant au moins un point d'arrêt prioritaire.

## Introduction

L'objectif de ce premier livrable est de mettre en avant l'ensemble des organismes acteurs d'un projet de collecte de données d'accessibilité, autrement appelé la **gouvernance** du projet.

Le constat est fait par les collectivités présentes qu'il est complexe de savoir qui associer et à quelle étape pour s'assurer de mener à bien un projet de collecte de données. En effet, de nombreux services métiers, mais aussi les décideurs ainsi que de multiples partenaires peuvent être mobilisés. La réflexion du groupe de travail a ainsi consisté en un recensement de l'ensemble des organismes et services des collectivités mobilisables, recensement non exhaustif mais relativement complet, présenté sous forme de **cartes mentales**.

Par ailleurs, le groupe de travail a souhaité aussi répondre, au moins partiellement, au besoin « d'embarquer » avec soi les différents acteurs évoqués, afin que le projet de collecte de données prenne réellement vie et qu'il soit compris non pas uniquement comme une contrainte réglementaire, mais comme un atout pour une meilleure connaissance, et donc une meilleure gestion, du territoire. La carte mentale ainsi constituée est assortie d'**argumentaires**, orientés différemment selon le rôle des entités à « convaincre ».

## Méthodologie pour les cartes mentales

Les organismes ou services ont été classifiés selon leur niveau d'implication dans le projet (décideurs appartenant au « COPIL », techniciens appartenant au « COTECH » ou partenaires sollicités ponctuellement). Cela se matérialise par une grande carte mentale où les organismes et services ont été ordonnés selon leurs rôles dans le projet de données accessibilité :

- **Entités possédant des données** : que celles-ci soient géolocalisées ou non, de multiples services dans les collectivités possèdent déjà un certain nombre de données qui peuvent alimenter la base accessibilité à construire ;
- **Entités administrant les données** : afin que la donnée collectée soit utilisable, plusieurs entités doivent assurer les différentes étapes de vérification du format, de la qualité, de la pertinence des données, mais aussi de leur stockage et de leur mise à disposition ;
- **Entités collectant, créant les données**, qu'elles concernent le squelette de la base (le graphe de cheminement) ou sa chair (les attributs de chaque élément du graphe) ;
- **Entités mettant à jour les données** : afin que la donnée collectée reste vivante, certaines entités doivent identifier les modifications à apporter (suite à des travaux de voirie par exemple) et, les mêmes ou d'autres entités doivent modifier les données en conséquence ;
- **Entités utilisant les données** : les données collectées ont vocation à servir à plusieurs finalités, que ce soit pour la collectivité locale (gestion de la voirie, calculateur d'itinéraire local) ou à un échelon plus élevé (calculateur d'itinéraire régional, voire national de type Google) ;
- Quelques **entités à même de financer** des projets de collecte de données accessibilité ont également été recensées dans cette carte mentale.

Certaines entités peuvent ainsi se retrouver dans plusieurs catégories, ayant vocation à intervenir à plusieurs étapes.

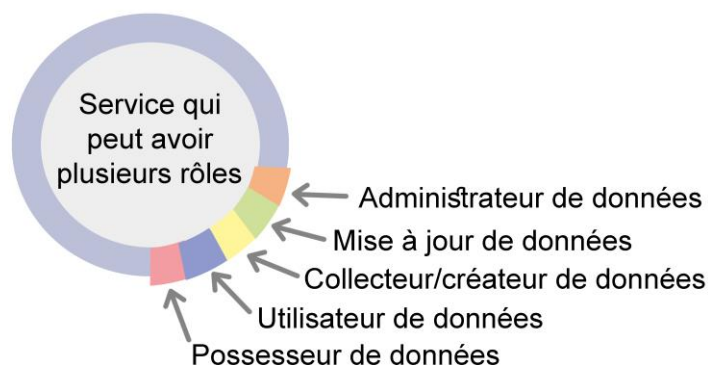
**Pour plus de lisibilité, la carte mentale globale a été divisée en trois cartes mentales, séparant les acteurs selon leur niveau d'implication** : membres du COPIL, décideurs politiques et

techniques ; membre du COTECH, techniciens et chefs ou cheffes de projet ; partenaires extérieurs, associés ponctuellement.

## Objectif et aide à la lecture des cartes mentales

Ces cartes mentales n'ont évidemment pas vocation à être la seule et unique façon de constituer la gouvernance autour du sujet de la collecte de données. Elles doivent être adaptées en fonction de l'organisation de la collectivité « cheffe de file » pour la collecte, c'est-à-dire celle possédant la compétence gestion de voirie. Selon les organisations locales, la collectivité pourra n'être « que » gestionnaire de voirie et devra donc dialoguer avec son autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale. Si la collectivité est à la fois gestionnaire de voirie et AOM, elle devra néanmoins dialoguer avec les autres AOM potentiellement présentes sur son territoire (pour les liaisons interurbaines). De même, les partenaires à associer dépendront de l'écosystème local, notamment s'il existe d'autres gestionnaires de voirie, tel que le Port pour les collectivités maritimes.

Comme signalé plus haut, certains acteurs se retrouvent dans plusieurs catégories car ils peuvent avoir plusieurs rôles. Pour matérialiser cela, le code couleur des différents rôles a été repris en suivant la mise en page explicitée dans l'image ci-dessous :

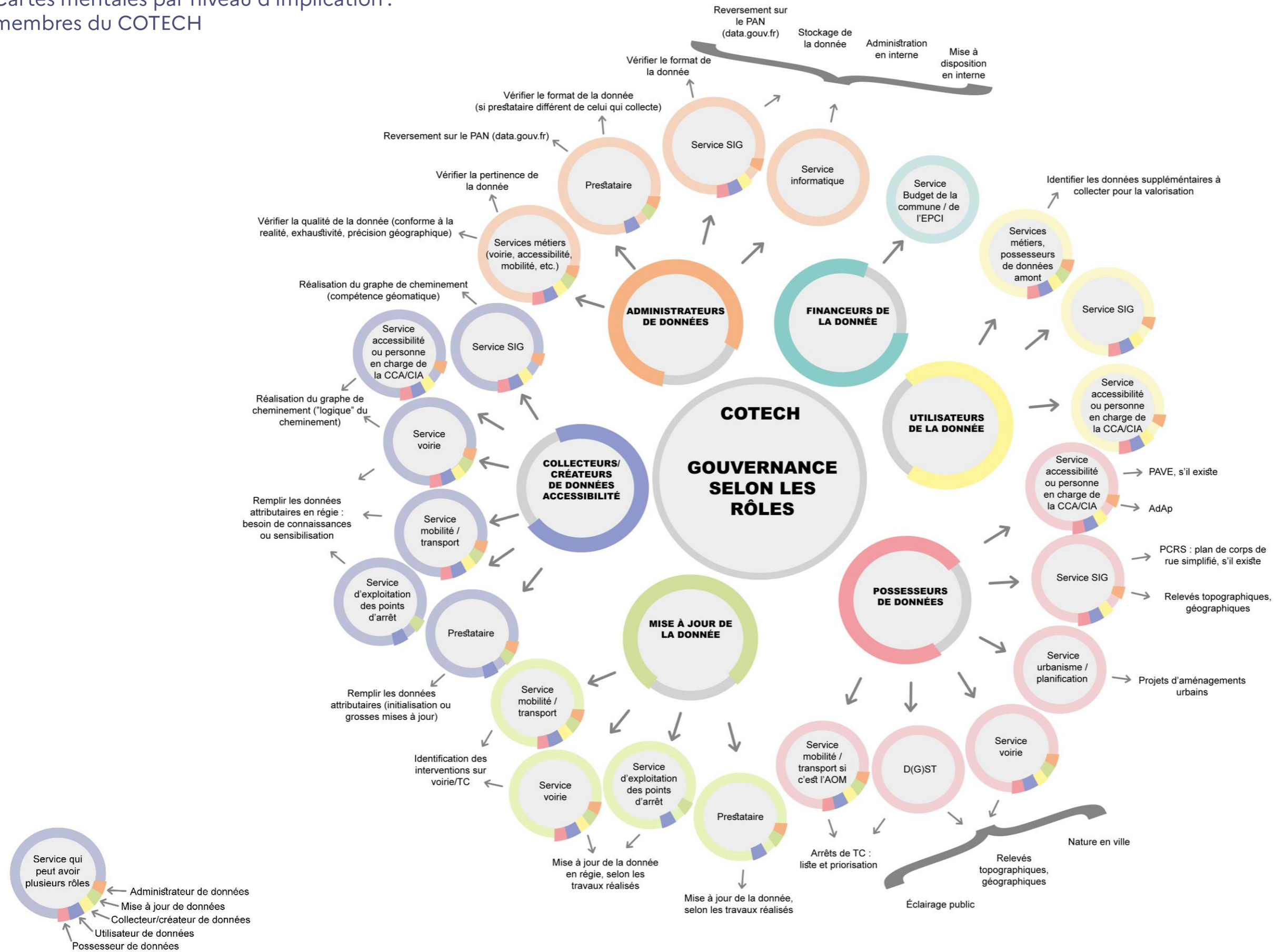


Par ailleurs, les cartes mentales étant des outils plus ou moins accessibles selon les facilités de chacun, elles ont également été **traduites sous la forme d'un tableur unique**, reprenant la liste des acteurs (supprimant ainsi les doublons) et spécifiant pour chacun son ou ses rôles et son niveau d'implication (COPIL, COTECH, partenaire). L'objectif est que ce tableur soit téléchargé, amendé, modifié afin de personnaliser cette trame à chaque situation particulière. A cette fin, une colonne « Commentaires » a également été prévue.

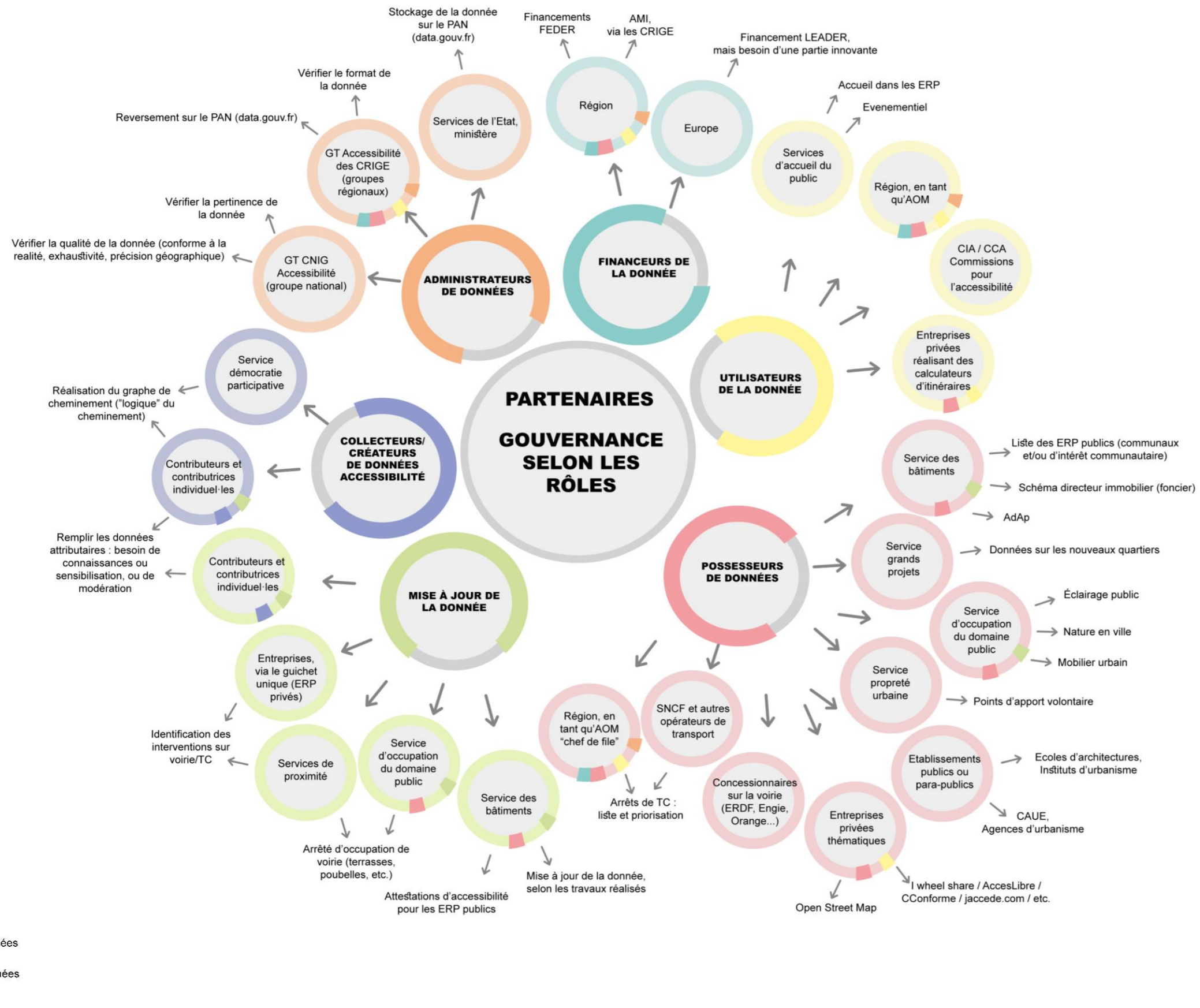
Le tableur est un livrable à part entière, disponible en supplément et intitulé « Livrable3 ».



Cartes mentales par niveau d'implication :  
 membres du COTECH



Cartes mentales par niveau d'implication : partenaires ponctuels





## Argumentaires

### Argumentaire technique

#### 1. Donner du sens :

- Rappeler qu'il y a une obligation réglementaire, mais ne pas en faire l'unique motivation du projet ;
- Montrer qu'il y a un engagement de la collectivité : soutien hiérarchique et politique (lettre de mission, délibération) ;
- S'il y a lieu, rapprocher la démarche d'autres démarches déjà initiées au sein de la collectivité. Par exemple, le travail qui peut être engagé sur le MaaS ;
- Expliquer la mission : intérêt de collecter, pour le public (calculateur d'itinéraire), mais aussi pour eux (amélioration de la gestion du territoire) ;
- Montrer que ce n'est pas que pour un petit pourcentage de la population : parler de qualité d'usage, de confort de marche ou d'utilisation, confort d'accueil dans les ERP...
- Lister les données dont on a besoin et pourquoi on en a besoin : leur simplifier la tâche en leur montrant les données qu'ils possèdent qui peuvent nous intéresser. Leur montrer que cela ne leur demande pas forcément beaucoup d'efforts.

#### 2. Associer :

- Formuler une demande, un besoin et leur demander de voir comment ils peuvent nous aider : association plus que simple requête ;
- En profiter pour leur demander s'il y a des données complémentaires dont ils auraient besoin, eux, en retour ;
- Leur montrer l'intérêt pour eux à alimenter : amélioration de la connaissance du territoire, meilleur partage des informations entre les services techniques...

#### 3. Complémentarité avec d'autres outils ?

- Éviter la multiplication des outils, surtout si certains sont payants (fusionner certains outils) ;
- Faire en sorte que ce ne soit pas une contrainte pour eux : « gagnant-gagnant »

#### 4. Embarquer dans la mission :

- Appropriation de l'outil : qu'il serve pour le quotidien des services techniques. Envisager qu'il n'y ait pas que des données grand-public qui soient collectées ;
- Montrer que la mise à jour de la donnée peut être réalisée de façon transparente, au fur et à mesure des travaux par exemple. Associer sur la décision de savoir qui s'occupe de la mise à jour ;
- Sensibilisation transversale au sujet de l'accessibilité qui permet d'améliorer la pertinence des compétences des agents.

## 10e ateliers participatifs annuels Nantes, les 25 et 26 mai 2023

### Argumentaire politique

- Rappeler les obligations réglementaires, mais surtout donner du sens, parler des finalités positives (éviter le « il y a trop d'obligations réglementaires », « l'État nous demande de faire à sa place », etc.) :
  - Avoir une meilleure connaissance du niveau d'accessibilité du territoire, pouvoir en rendre compte aux citoyens en montrant les améliorations faites dans le cadre du mandat ;
  - Améliorer les déplacements des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des enfants...
  - Donner des exemples de trajets qui seront simplifiés...
- Inciter à la prise d'une délibération pour affirmer la volonté politique et s'assurer d'embarquer tous les services techniques ;
- Adapter le mode de faire aux conventions entre EPCI et communes : s'il y a transfert des CCA vers la CIA, imaginer avoir un transfert aussi sur la collecte des données au niveau intercommunal ;
- Apporter des éléments sur le mode de gouvernance : composition du COPIL et COTECH

### Argumentaire décisionnel (à destination des directeurs et directrices de services)

Clarifier le montage financier du projet :

- Quelle direction possède le budget ? Direction SIG ? Mission accessibilité ? Service voirie ?
- Relativiser le poids financier du projet : montrer que ça ne sert pas que pour l'accessibilité, que le projet, une fois constitué, permet de cartographier finement le territoire aussi sur des sujets divers comme la végétation, l'éclairage, etc.
- Imputer sur le budget investissement plutôt que fonctionnement.

Clarifier les moyens humains mis à disposition :

- Bien identifier un ou une chef-fe de projet et une direction pilote ;
- Fonctionnement nécessaire en trinôme : service accessibilité / service SIG / service métier.
- Poser la question de la collecte en interne ou en externe, ou envisager un mix (initialisation de la collecte par un prestataire ou un service interne mais compétent ; puis formation et prise de relais par les services internes ou des services civiques ou équivalent). Le choix doit se faire en prenant en compte notamment :
  - Les aspects budgétaires : possibilité de dégager du budget de fonctionnement pour une prestation ? ou possibilité de dégager du temps d'agents pour le faire en interne ?
  - La disponibilité du personnel pour réaliser la prestation en interne ou pour suivre le marché si externalisation ;
  - Les autres éléments évoqués dans le livrable 2 de ce groupe de travail.
- Montrer que la mise à jour de la donnée peut être réalisée de façon transparente : quelle compétence interne mobilisée ?
  - Agent de terrain ? Pas toujours sensible (ou pas volontaire) à l'utilisation de l'outil, même simple : en valoriser la maîtrise dans les acquis des agents ?
  - Chef-fe d'équipe ? Envisager cela en plus de son travail de management ?
  - Identifier quelques rues stratégiques qui doivent être mises à jour en temps réel : par les agents de terrain. Le reste peut être mis à jour tous les « x » ans : par un prestataire ;

## 10e ateliers participatifs annuels Nantes, les 25 et 26 mai 2023

- Temps de sensibilisation handicap et/ou collecte : mutualiser avec de la sensibilisation déjà prévue dans le plan de formation interne.

Clarifier les moyens techniques, les outils : bien signaler qu'il y a finalement peu de matériel à acheter, pour réaliser la collecte ou la mise à jour en interne ou pour contrôler la qualité de la donnée collectée par un prestataire :

- Outil de collecte → gratuit
  - Outil officiel national, bientôt
  - QField
  - Ou éventuellement l'outil portable associé à l'outil de cartographie déjà utilisé par le service SIG (prévoir une déclinaison du formulaire de collecte sur cet outil) ;
- Logiciels : ceux déjà utilisés par les services techniques, dans la mesure du possible ;
- Matériel → déjà possédé en grande partie :
  - Mètre ruban
  - Niveau numérique (pas de nécessité d'avoir un « handipige »)
  - Télémètre laser possible, en remplacement du niveau (et permet aussi de prendre la mesure de grandes dimensions plus simplement qu'un mètre ruban)
  - Tablette ou smartphone
  - GPS de précision (uniquement pour la collecte en interne) : surtout nécessaire pour localiser les obstacles.

Préciser le calendrier de la mission, en lien avec le plan de charge des agents concernés. Prévoir par exemple une mission en plusieurs étapes :

- En profitant de périodes de creux pour faire « le plus gros » ;
- Puis en complétant lors des sorties terrain prévues par ailleurs.

Apporter des éléments sur le mode de gouvernance : composition du COPIL et COTECH.

## Ressources

- Guide de la DMA [Recommandations pour la collecte des données d'accessibilité](#).
- Standard de collecte de données du GT CNIG Accessibilité, publié sur le [site du CNIG](#)
- Accompagné d'un guide de collecte Gitbook «[Méthodologie de collecte](#) »